



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 19 octobre 2022

Question n°3

Reprise de la provision constituée en 2018 pour de grosses réparations

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Membres présents :

Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Philippe CREMER / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR, arrive à 16h28 et vote à partir de la question n°5 et ne vote pas la question n°12 / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Membres excusés :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Michel PELLATON / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

RECU EN PREFECTURE

Le 27 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-262500564-20221019-D00166010-DE

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage : 28/10/2022

DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
BP 2022 Budget Principal Nature 7815 – Reprise de provision	Montant prévu au BP 2022 : 1 239 960 € Montant de l'opération : 1 239 960 €

Résumé : En 2018, le CCAS a provisionné une somme de 1 239 960 € pour les travaux de grosses réparations du bâtiment du siège du CCAS. Les travaux ayant débuté, il convient de reprendre cette provision pour assurer le financement d'une partie de ceux-ci. Compte tenu des perspectives financières actuelles défavorables (contexte de forte inflation, notamment de l'énergie, différentes revalorisations salariales), seuls 700 000 € seront utilisés pour ces travaux et virés à l'investissement. Le solde, soit 539 960 €, sera laissé en fonctionnement afin d'atténuer les effets de l'inflation. Il est proposé d'effectuer la reprise de la provision de 1,24 M€ constituée fin 2018 pour le financement des travaux du siège, ceux-ci ayant démarré.

En 2018, le CCAS a provisionné une somme de 1 239 960 € pour les travaux de grosses réparations du bâtiment du siège du CCAS. Les travaux ayant débuté, il convient de reprendre cette provision pour assurer le financement d'une partie de ceux-ci.

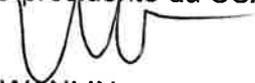
L'intégralité de l'opération étant fléchée sur la section d'investissement, un virement à l'investissement sera effectué début 2023 lors de l'affectation du résultat de 2022. Aussi, de façon transitoire, le résultat de fonctionnement sera majoré du montant de cette provision.

Il est à noter également que, compte tenu des perspectives financières actuelles défavorables (contexte de forte inflation, notamment de l'énergie, différentes revalorisations salariales), seuls 700 000 € seront utilisés pour ces travaux et virés à l'investissement. Le solde, soit 539 960 €, sera laissé en fonctionnement afin d'atténuer les effets de l'inflation.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓
fin 2018. Votent favorablement la reprise de la provision de 1 239 960 € constituée

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,



Sylvie WANLIN